



entraïd'  
addict

entraide - prévention - formation

NEWSletter

#29

mars 2022

# La représentation des usagers

## Au sommaire :

Le mot du Président .....	p 2
Les représentants des usagers.....	p 3
Les mandats .....	p 6
Ils témoignent .....	p 9
France Assos Santé.....	p 10
Nouveaux partenariats .....	p 11
Les formations à venir.....	p 13
L'Assemblée Générale.....	p 14
Contacts départementaux .....	p 16

# Tribune



**Newsletter n°29**  
**Mars 2022**

**Trimestriel gratuit**

CPPAP n° 1010G79598  
n° ISSN 0983-1282

Directeur de publication :  
Auguste Charrier

Rédacteur en chef :  
Auguste Charrier

Comité de rédaction :  
Auguste Charrier, Laurent  
Muraro, Marianne Aalayi

Correction : Marianne Aalayi

Crédit photos : Pexel, France  
Assos Santé, DNF, CISS

Conception : Laurent Muraro

**Association reconnue  
d'utilité publique**

**Siège Social :**

Fédération Alcool Assistance  
10 rue des Messageries,  
75010 Paris (Métro Poissonnière)  
Téléphone : 06 37 68 07 85  
[contact@entraidaddict.fr](mailto:contact@entraidaddict.fr)

**Sites Internet :**

[www.entraidaddict.fr](http://www.entraidaddict.fr)  
[www.alassca-conseil.fr](http://www.alassca-conseil.fr)

**Pour faire un don :**

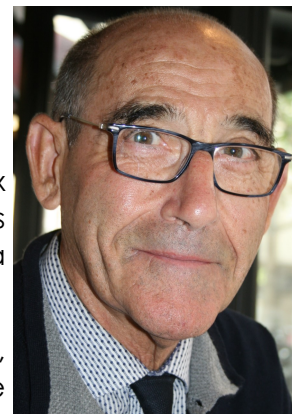
[www.helloasso.com/  
associations/entraid-addict](http://www.helloasso.com/associations/entraid-addict)

**Page Facebook :**

[https://www.facebook.com/  
EntraidAddict-125347004182512/](https://www.facebook.com/EntraidAddict-125347004182512/)

**Soyons acteurs  
de notre santé**

## Le mot du Président



Bonjour à toutes et tous,

Tout d'abord, je tiens à remercier celles et ceux d'entre vous qui œuvrent comme représentants des usagers dans un établissement de soins à proximité de chez vous.

Présentés par l'Association vous avez été élus, donc retenus pour cette mission, valorisante pour vous et l'association représentée.

Chaque instance dans laquelle vous siégez est source de motivation et d'ouverture sur d'autres problématiques. Ces expériences enrichissantes vous servent également pour votre région, département et surtout lieu d'accueil.

Vous êtes les porte-paroles de l'ensemble des usagers et vous vous engagez pour la santé de façon globale.

Il est également fait appel à vos compétences lors de médiations entre l'usager et le centre de soins, en apportant votre bon sens dans un monde qui l'a parfois perdu.

Ce et ces mandats peuvent prendre du temps, mais ce précieux temps apporte tellement de richesse personnelle et collective.

De plus les Représentants des Usagers suivent des formations pour mieux conduire leurs missions. Ces formations enrichissantes comme toutes formations, sont utiles, dans votre rôle de représentants des usagers, mais aussi associativement, personnellement et familialement.

Cette ouverture sur un autre monde que celui fréquenté habituellement est une réelle ouverture et une excellente dynamique associative.

Les personnes rencontrées nous permettent d'élargir et muscler notre réseau.

Que ces missions nous grandissent tous,

En pensées avec vous toutes et tous  
Sincèrement

**Auguste CHARRIER**

**Président de la Fédération Alcool Assistance**

*Avec toute mon Amitié.*

# Les représentants des usagers

## Représentants des usagers, de quoi s'agit-il ?

Dans les années 80 puis 90, différents événements ont conduit à l'émergence d'une nouvelle forme de relations entre les soignants et les soignés.

L'épidémie du Sida, ce virus face auquel malades et soignants étaient aussi démunis les uns que les autres, a conduit non sans difficulté à une nouvelle forme de relation de soins. Une relation plus équilibrée dans laquelle la parole du malade a progressivement été plus et mieux considérée.

On commençait à s'éloigner du modèle paternaliste d'un médecin décidant pour le patient. Les scandales sanitaires des années 80 et 90, plus particulièrement ceux du sang contaminé et de la Clinique du sport (infections très graves de patients liées à la présence d'un microbe dans le circuit d'eau et à une mauvaise stérilisation des instruments chirurgicaux), ont poursuivi ce mouvement de rééquilibrage de la relation soignants-soignés. Une montée en puissance des associations de patients s'est alors manifestée prenant ainsi part aux débats sur la qualité des soins et la sécurité des patients et plus largement l'organisation du système de santé.



Crédit photo : France Assos Santé

La question a commencé à se poser de donner un caractère officiel à la participation des associations à certaines instances de santé. C'est ainsi qu'en 1996, une ordonnance a prévu la présence de représentants des usagers dans les conseils d'administration des établissements publics de santé. Ont suivi les États généraux de la santé puis la Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé qui ont permis d'élargir la présence de représentants d'usagers au sein d'autres instances. Un agrément a été créé à cette occasion : attribué par la Commission nationale d'agrément (dépendant du Ministère de la santé), il permet aux associations d'usagers qui en bénéficient de proposer la désignation de représentants des usagers. La liste des associations agréées aux niveaux national et régional est accessible au lien suivant : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/associations-d-usagers-du-systeme-de-sante-agreees>

C'est au moment de l'adoption de cette loi de 2002 que la notion de démocratie sanitaire s'est imposée pour évoquer l'exercice de ces nouveaux droits que l'on appelle « droits collectifs ». D'autres lois sont ensuite venues renforcer la représentation des usagers. Désormais, la plupart des instances du système de santé prévoient leur présence.

Ces représentants ont la mission de représenter l'ensemble des usagers, de défendre leurs intérêts et leurs droits.

Pour cela, ils :

- observent les pratiques et le fonctionnement du système de santé à ses différents niveaux, notamment (mais pas seulement) en matière de respect des droits des usagers ;
- veillent à la bonne expression des attentes et besoins des usagers ;
- construisent une parole transversale et généraliste de l'utilisateur en santé : allant du constat à l'alerte ;
- participent à la définition de politiques en santé, au niveau de l'instance ou du territoire : élaboration, suivi, évaluation des décisions.

Le nombre de mandats, toutes instances confondues, est supérieur à 13 000. Compte tenu des cumuls de postes et des mandats vacants, on estime à plus de 8 000 le nombre de représentants des usagers.

*Nota : ce dossier sur la représentation des usagers est réalisé à partir d'extraits de documents fournis par France Assos Santé et avec son autorisation.*

# Les représentants des usagers

## Qui sont les représentants des usagers (RU) ?

Ce sont des personnes physiques, membres d'associations agréées en santé, associations de personnes malades, âgées, retraitées, en situation de handicap, de consommateurs et d'associations familiales.

Ils sont en général bénévoles et exercent leur mandat à titre gratuit, bien qu'indemnisés pour certains frais occasionnés et certaines formations.

Ils **beneficient en effet d'une formation généraliste obligatoire** (pour les représentants nommés à partir de juillet 2016 et n'ayant jamais eu de mandats de représentants des usagers auparavant), pour laquelle ils reçoivent une indemnité. Cette formation généraliste obligatoire porte notamment sur la mission du représentant des usagers, les droits des usagers et l'organisation du système de santé. Ils peuvent également bénéficier de formations gratuites portant sur l'exercice de leur mandat et les spécificités de l'instance dans laquelle ils siègent. Dans ce cadre, France Assos Santé propose la formation de base « RU, en avant ! », et de nombreux modules utiles pour exercer un mandat. Pour plus d'informations, ne pas hésiter à contacter le service formation de France Assos Santé ([formation@france-assos-sante.org](mailto:formation@france-assos-sante.org)), les associations membres et les délégations régionales dont les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de France Assos Santé ([www.france-assos-sante.org](http://www.france-assos-sante.org)).

Ils sont tenus au secret professionnel dans l'exercice de leur mission au cours de laquelle ils représentent tous les usagers de l'établissement ou du système de santé et pas uniquement les adhérents de leur association d'origine.

## Comment sont-ils désignés ?

Le représentant des usagers détermine en lien avec son association d'origine le type de mandat qu'il est susceptible d'exercer. Il peut ainsi siéger soit dans un établissement de santé, au sein de ce que l'on appelle la Commission des usagers, du Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), du conseil de surveillance des hôpitaux soit dans d'autres types d'instances, comme par exemple la caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM), la conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA), le comité de protection des personnes (CPP), la commission de conciliation et d'indemnisation (CCI) et bien d'autres encore, qui sont en partie répertoriées dans la fiche Santé Info Droits Pratique B.5. Accompagnés de leur association, ils font acte de candidatures auprès des pouvoirs publics en charge des désignations (l'ARS le plus souvent) sauf dans le cas des caisses primaires d'Assurance maladie où la désignation s'exerce par 3 associations nationales déterminées (France Assos Santé, la FNATH et l'UNAF).

Pour les associations membres de France Assos Santé (Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé qui compte près de la moitié des associations agréées au niveau national) ou de ses délégations régionales, une concertation des candidatures est réalisée au sein de l'Union avant d'être adressées aux pouvoirs publics chargés des désignations.

## Comment solliciter les RU ?

Dans les établissements de santé, le nom des représentants des usagers doit figurer dans le livret d'accueil avec un moyen de les contacter et être affiché au sein de l'établissement. Si ce n'est pas le cas, renseignez-vous à l'accueil.



# Les représentants des usagers

## Leurs missions

Ils formulent des recommandations et travaillent prioritairement sur le respect des droits des usagers, leur accueil, la qualité et la sécurité des soins et plus généralement l'organisation du système de santé.

### Sur le plan individuel :

Ils peuvent, si le patient le souhaite, l'accompagner lors de ses rencontres avec les médiateurs de l'établissement, soutenir ses demandes auprès du directeur de l'établissement, faire valoir ses droits lors des réunions de la Commission des usagers.

### Sur le plan collectif :

Dans les établissements de santé, ils participent à la rédaction d'un rapport annuel traitant du respect des droits.

Ils peuvent contribuer à des actions concrètes, par exemple, sur l'alimentation ou sur l'information des patients en produisant des documents compréhensibles expliquant les raisons de certaines contraintes médicales (pourquoi être à jeun avant une opération, par exemple).

Au niveau régional ou territorial, ils participent au suivi de la politique de santé en faisant entendre la voix des usagers, relayant les difficultés de ces derniers pour accéder à certains soins ou pour avoir un parcours de santé cohérent.

Le représentant des usagers est un élément essentiel pour faire fonctionner le système de santé de manière démocratique.

Dans certaines instances, il agit pour améliorer la situation d'individus, dans d'autres, il travaille sur le fonctionnement des organisations qui composent le monde de la santé.

Dans certaines instances, il résout des problèmes auxquels des usagers ont été confrontés. Dans d'autres, il prépare l'avenir.

## En bref

- Le représentant des usagers (RU) intervient dans les établissements de santé et dans différentes instances de santé publique
- Il est le porte-parole de tous les usagers et s'engage pour la santé de tous
- Il aide les usagers à faire entendre leur voix
- Il promeut et défend les droits des personnes, et joue un rôle de médiateur auprès des professionnels de santé
- Il remet du pragmatisme dans des organisations parfois déshumanisées
- Il aide, mais quand il le faut, il tape du poing sur la table. Il fait vivre la solidarité
- Il est membre d'une association reconnue et agréée

## IL S'ENGAGE POUR LA SANTÉ DE TOUS

# Les mandats

## Les principaux mandats que peut exercer le représentant des usagers

Les représentants des usagers peuvent exercer leur mandat dans différents établissements ou instances :

- **Au sein des établissements de santé**
  - ◆ en Commission des usagers
  - ◆ au Conseil de surveillance
- **Au sein des instances territoriales et régionales**
  - ◆ au cœur du financement des soins : dans les Caisses primaires d'Assurance maladie
  - ◆ en Conseil territorial de santé dans la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
- **Au sein d'instances spécialisées**
  - ◆ pour l'indemnisation des victimes d'accident médical, la Commission de conciliation et d'indemnisation pour garantir l'éthique

Tous ces mandats sont décrits dans le guide : « les principaux mandats de représentation des usagers dans le système de santé » à télécharger via le lien <https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2021/05/Guide-mandats-ru.pdf>

Dans cette Newsletter nous allons aborder les mandats locaux, à savoir, au sein des établissements de santé en commission d'usagers et en conseil de surveillance.

## A L'HOPITAL, DANS UNE CLINIQUE : LA COMMISSION DES USAGERS

### A quoi ça sert ?

C'est un lieu de dialogue entre les usagers et les professionnels. Elle sert à améliorer le fonctionnement de l'hôpital, pour mieux répondre aux besoins des patients, de leurs proches, et faire respecter leurs droits.

Pour ce faire, elle peut se baser sur l'examen des problèmes rencontrés par les patients, ou évaluer les projets lancés par l'hôpital.



Crédit photo : France Assos Santé

### Pourquoi c'est important pour les usagers en général ?

C'est sans doute la mission la plus importante d'un représentant dans le système de santé : elle est le socle de toutes les autres, sur lequel repose tout l'édifice de la démocratie en santé.

**C'est la seule commission qui veille au respect des droits de tous les usagers, et qui permette, de construire ensemble un hôpital vraiment soucieux du patient.**

### Et vous dans tout ça ? Que ferez-vous concrètement ?

Vous aurez à dialoguer avec les différents corps de métier de l'établissement. Vous aurez accès aux plaintes et réclamations des usagers, et veillerez à ce qu'une réponse convenable leur soit apportée. Vous aurez à dire comment le patient vit son séjour dans l'établissement, pour qu'on le prenne plus en compte.

Vous aurez d'autres sources d'informations sur lesquelles vous appuyer pour participer aux propositions d'amélioration du fonctionnement de l'hôpital. Cela va de la relecture d'une plaquette à la participation à des groupes de travail.

### Oui, vous serez à la hauteur !

Vous voulez aider l'hôpital à progresser ?

# Les mandats

Remettre de l'humain dans une organisation très lourde ? Vous savez vous mettre à la place des différents usagers, tout en gardant de la distance. Vous aimez poser des questions et chercher à comprendre, travailler en groupe ? Cette mission est pour vous.

Vous ne serez pas seul : deux RU titulaires et deux RU suppléants siègent dans chaque commission, et vous aurez des formations pour vous aider

## Votre mission, si vous l'acceptez :

Elle vous engagera pour 3 ans. Des réunions ont lieu chaque trimestre au minimum. En dehors de ces réunions officielles, vous aurez besoin de 15 à 20 jours par an pour donner votre avis sur des documents, participer à des groupes de travail, ou accompagner certains usagers.

## Pour aller plus loin :

Retrouvez le **guide complet** du RU en Commission des usagers à télécharger via ce lien :

<https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2021/03/0321-FAS-Guide-RU-CDU.pdf>

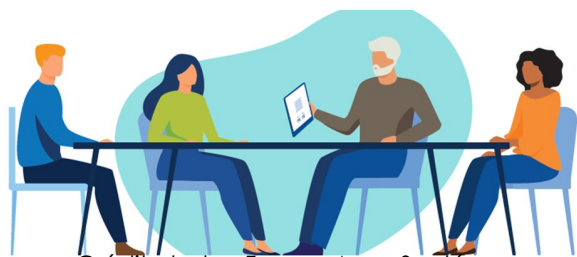
La **formation « RU en Commission des usagers »** vous est proposée par France Assos Santé spécialement pour l'exercice de ce mandat.

Retrouvez la formation qui vous intéresse dans les programmes de formations proposés par les délégations régionales de France Assos Santé. Liste des 18 régionales : <https://www.france-assos-sante.org/reseau/unions-regionales-des-associations-agreees/>



Crédit photo : France Assos Santé

## A L'HOPITAL : LE CONSEIL DE SURVEILLANCE DANS CERTAINES CLINIQUES : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Crédit photo : France Assos Santé

### A quoi ça sert ?

Le Conseil de surveillance, ancien CA de l'hôpital, se prononce sur les grandes orientations et choix de l'établissement : son projet stratégique, ses activités, ses choix budgétaires (investissement dans un nouveau plateau technique, transfert ou fermeture de services...).

### Pourquoi c'est important pour les usagers en général ?

On y prend des décisions importantes, touchant la prise en charge des usagers et la qualité des soins. Des préoccupations pas toujours prioritaires pour certains membres du conseil. L'Agence régionale de santé y siège, ainsi que des élus du territoire, des représentants du personnel, des administratifs : bref, des acteurs aux intérêts souvent différents... D'où la nécessité d'y siéger activement, pour y promouvoir les intérêts des usagers.

Vous pourrez aussi y défendre une meilleure coordination entre les différentes structures de soins, entre lesquelles l'utilisateur est balloté.

### Et vous dans tout ça ? Que ferez-vous concrètement ?

Vous serez un garde-fou, en veillant à ce que les avis de la Commission des usagers soient pris en compte. Votre rôle sera de faire en sorte que les usagers soient impliqués dans l'ensemble des projets de l'établissement.

Le rapport de la commission des usagers y est présenté : à vous de le faire vivre !

Vous aurez à commenter le projet d'établissement, son rapport d'activité, ses comptes : les choix opérés (équipement, personnel, affectation des ressources) sont-ils faits en faveur de la qualité des soins ?

# Les mandats

## Oui, vous serez à la hauteur !

Vous aurez besoin d'acquiescer une vision globale du fonctionnement de l'établissement, et d'entretenir des liens réguliers avec les RU de la Commission des usagers. Vous nouerez aussi des liens avec des interlocuteurs variés, notamment les élus du territoire, qui ont une lecture plutôt politique du fonctionnement de l'établissement. Il faudra être diplomate, dans une instance assez protocolaire ! Lire des documents administratifs et techniques pendant vos longues soirées d'hiver vous a toujours tenté ? Cette mission est faite pour vous !

## Votre mission, si vous l'acceptez :

La régularité de la présence aux réunions est la première contrainte : au moins 4 fois par an. Vous aurez à jouer collectif avec les autres RU, et à échanger des informations.

Vous aurez aussi besoin de préparer les réunions, car les ordres du jour sont denses. Il faut préparer les points sur lesquels vous souhaitez intervenir. Vous devrez aussi respecter le secret des documents qui vous sont transmis.

## Pour aller plus loin

- Retrouvez le guide **complet** « Représenter les usagers à l'hôpital, le guide du RU » à télécharger via ce lien : <https://www.france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2019/01/Guide-usagers-RU-Hopital.pdf>

- La formation** « Agir sur la stratégie de l'hôpital : le RU en Conseil de surveillance »

Retrouvez la formation qui vous intéresse dans les programmes de formation proposées par les délégations régionales de France Assos Santé.

Liste des 18 régionales : <https://www.france-assos-sante.org/reseau/unions-regionales-des-associations-agreees/>



Crédit photo : CISS

## L'un de ces mandats vous intéresse ?

- N'hésitez pas à contacter votre délégation régionale France Assos Santé. Les coordonnées sont sur la page : <https://www.france-assos-sante.org/coordonnees-par-region/>

## Vous hésitez un peu, car vous pensez que ce sera difficile ?

- Il existe déjà de nombreux représentants des usagers au sein d'Entraid'Addict qui pourront répondre à vos questions et vous présenter leurs pratiques. Contactez la fédération pour qu'on vous mette en relation.
- France Assos Santé vous apportera aussi toute l'aide, l'information et la formation nécessaires.
- Sachez enfin que vous pouvez commencer par être suppléant.



# Ils témoignent

**« Je me sens utile dans l'hôpital : j'aide des gens à se comprendre, j'aide les malades à surmonter des difficultés lors de leur hospitalisation. »**

Robert

**« En tant que RU je parle de tous les sujets, j'explore l'ensemble du système de santé, et ça aide aussi mon association. »**

Marie

**« On a rappelé aux pouvoirs publics la nécessité d'avoir accès 24h/24 à un médecin : ils sont embourbés dans les textes, et ne voient plus ce que vivent les gens. On est aussi un peu lanceur d'alerte ! »**

Alain

**« Nous débattons tous ensemble, professionnels de santé, décideurs, personnes malades. J'ai pu faire des propositions toutes simples auxquelles personne n'avait eu le temps de réfléchir »**

Maud

## Encore quelques questions ?

- **« Combien de temps cela me prendra ? »**

Il faut compter entre 15 et 20 jours par an, voire plus selon les mandats.

- **« J'aurai de l'aide ? »**

Vous serez accompagné dans votre association et par France Assos Santé, qui vous fournira tous les outils et informations dont vous aurez besoin.

- **« Comment je peux apprendre ? »**

Vous suivrez des formations dispensées par France Assos Santé et votre association.

- **« Je serai tout seul dans un monde hostile ? »**

Non, vous formerez une équipe avec les autres RU. Il y a toujours au moins un binôme, voire plus, dans chaque instance.

- **« Combien ça me coûtera ? »**

Vous serez remboursé des frais occasionnés par votre mandat. Des dispositions existent pour les salariés (congé de représentation). Elles sont soumises à conditions .



L'Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) dite France Assos Santé a été créée en mars 2017 dans la continuité d'une mobilisation de plus de 20 ans pour construire une représentation des usagers interassociative. Organisation de référence pour défendre les intérêts des patients et des usagers du système de santé, sa mission est inscrite dans le Code de la santé publique (loi du 26 janvier 2016).

Forte d'un maillage territorial de 18 délégations régionales (URAASS), elle regroupe 83 associations nationales et plusieurs centaines d'associations régionales qui agissent pour la défense des droits des malades, l'accès aux soins pour tous et la qualité du système de santé.

Elle forme les 15 000 représentants des usagers issus des associations membres et qui siègent dans les instances hospitalières, de santé publique ou d'assurance maladie. Elle prend une part active dans le débat public et porte des propositions concrètes auprès des acteurs institutionnels et politiques pour améliorer le système de santé.

**#tousunispournotresanté**

**20 propositions**  
pour améliorer la participation  
des usagers au système de santé

> Découvrez-les et donnez votre avis sur [france-assos-sante.org](https://www.france-assos-sante.org) <

<https://www.france-assos-sante.org/presentation/tous-unis-pour-notre-sante/un-systeme-de-sante-plus-solidaire/>

## France Assos Santé et Entraid'Addict

La Fédération Alcool Assistance (Entraid'Addict) bénéficie de l'agrément national des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique (arrêté du 27 septembre 2021 portant sur le renouvellement pour cinq ans à compter du 17 décembre 2021). Cet agrément permet aux associations d'usagers qui en bénéficient de proposer la désignation de représentants des usagers.

A ce titre, La fédération adhère à France Assos Santé. Ainsi, tous les membres de la Fédération peuvent bénéficier des formations que propose France Assos Santé à Paris, mais aussi dans ses 18 délégations régionales.

## Une collaboration active sur l'évolution du répertoire national des actions de prévention et de promotion de la santé.

France Assos Santé a créé un répertoire des actions de prévention et de promotion de la santé de ses associations adhérentes. Ce répertoire vous permet ainsi de valoriser les actions de votre association, de mieux se connaître les unes les autres, de s'inspirer, de s'entraider, de collaborer... Ce répertoire permet aussi aux usagers de repérer des actions par pathologies, associations, thématiques, zone géographique...

Afin que ce répertoire puisse être utilisé par le plus grand nombre de nos associations, Entraid'Addict a collaboré activement avec France Assos Santé et d'autres associations à la simplification de l'enregistrement des fiches de présentation des actions. Nous vous tiendrons informés dès que la nouvelle version sera en ligne.

# Nouveaux partenariats



PERMANENCE 7J/7  
TÉLÉPHONIQUE  
& GRATUITE

SOS SOPHRO et ENTRAID'ADDICT ont conclu un partenariat national en ce début d'année

**Les associations SOS SOPHRO et ENTRAID'ADDICT concluent un partenariat national pour mutuellement valoriser leurs compétences et renforcer leur efficacité dans l'accompagnement de personnes souffrant de conduites addictives.**

SOS SOPHRO informe du partenariat qui vient d'être conclu avec l'association ENTRAID'ADDICT dans le but de mettre en œuvre leur complémentarité dans l'accompagnement et le soutien des personnes et des familles en prise avec des addictions.

## Des valeurs communes

Ce partenariat est fondé sur des valeurs communes de bienveillance, de respect et de solidarité tournées aussi bien vers les personnes en souffrance que vers leur entourage. Que ce soit en détection de l'addiction, pendant le cheminement ou en phase de reconstruction, SOS SOPHRO et ENTRAID'ADDICT sont disponibles pour soutenir la démarche engagée par la personne. Celle-ci reste maîtresse de ses choix et de son rythme.

## Une même volonté d'accueil et d'écoute

ENTRAID'ADDICT et SOS SOPHRO sont très attentives à la qualité de l'accueil et de l'écoute afin de permettre aux personnes venant vers elles à la recherche d'un soutien de se sentir libres d'exprimer leurs difficultés, leurs espoirs, leurs réussites. Ils sont en présence d'interlocuteurs qui les écoutent sans à priori, sans jugement et qui comprennent leur situation. Ce sont pour les deux associations les conditions de la création d'une confiance gage d'un véritable et sain accompagnement.

## Une complémentarité sur le terrain

Parmi les personnes en souffrance appelant les permanences SOS SOPHRO, certaines souffrent d'addictions. Elles pourront être informées au cours de l'appel de l'existence et des coordonnées d'ENTRAID'ADDICT auprès de laquelle elles pourront se tourner. De même, ENTRAID'ADDICT pourra utiliser les compétences des membres de SOS SOPHRO pour faire accéder les personnes qu'elle accompagne aux techniques sophrologiques lors de périodes difficiles. Des actions communes sont envisagées dans cet esprit.

## Au sujet de SOS SOPHRO

Créée en novembre 2020 par la sophrologue Caycédiennne Caroline Gras Pomarede, l'association SOS SOPHRO, organise une **permanence téléphonique gratuite et anonyme 7j/7 assurée par des sophrologues** reconnus pour apporter de l'écoute, du soutien et des techniques sophrologiques permettant d'accéder à un mieux-être.

Son objectif est d'accueillir toute personne en souffrance ayant un besoin urgent d'aide lors d'une crise d'angoisse, de dépression ou de découragement.

Son site :

<https://www.sossophro.fr/>

**SOS SOPHRO**

LES SOPHROLOGUES SE MOBILISENT CHAQUE JOUR POUR VOUS SOUTENIR

WWW.SOSSOPHRO.FR

SIMPLE, GRATUIT ET PAR TÉLÉPHONE | ÉCOUTE, SOUTIEN, OUTILS ET DÉTENTE | RÉPERTOIRE DES PERMANENCES ICI OU PAR MAIL

Une permanence gratuite, téléphonique et sophrologique\* pour aider les personnes en souffrance.

\* en dispositif de remplissage par une séance en présentiel chez un sophrologue

# Nouveaux partenariats

## Entraid'Addict et DNF mutualisent leurs forces !

Depuis 47 ans, DNF agit quotidiennement pour protéger la population des méfaits du tabac, sensibiliser les Français aux dangers du tabagisme et intervenir auprès des décideurs et parlementaires pour l'évolution des Lois, l'augmentation des prix du tabac etc..



DNF agit notamment auprès des pouvoirs publics pour assurer le respect et l'évolution de la réglementation.

L'association et ses partenaires sont à l'origine de grandes avancées comme la Loi Evin, le décret Bertrand ou encore la mise en place du paquet neutre et la politique de taxation. Membre fondateur de l'Alliance contre le Tabac, membre de FCA (Framework Convention Alliance) et de l'ENSP (European Network for smoking and Tobacco Prevention), l'association bénéficie d'un réseau riche qui permet de mettre en place des stratégies de politiques régionales, nationales et internationales.

 <https://dnf.asso.fr/>

## Entraid'Addict & DNF, un duo prometteur

Parfaitement complémentaires, Entraid'Addict et DNF ont beaucoup à s'apporter mutuellement. Voisins de quartiers (à Paris), les deux associations travailleront de concert pour optimiser leurs actions respectives.

La première concrétisation de ce nouveau partenariat consistera à renforcer la visibilité du projet **MA TERRASSE SANS TABAC**, porté par DNF et financé par le Fonds de lutte contre les addictions.



Adhérents et bénévoles d'Entraid'Addict recevront prochainement une documentation complète sur le dispositif et seront invités à le tester (parce que l'essayer, c'est l'adopter !) voire à le développer en participant au référencement des établissements.

Pour rappel, MA TERRASSE SANS TABAC est un annuaire de bars, cafés, restaurants, hôtels, casinos et discothèques ayant fait le choix de convertir toute ou partie de leur terrasse extérieure en zone non-fumeur. Ces établissements sont à retrouver sur [www.materrassesanstabac.com](http://www.materrassesanstabac.com) et son application. Dispositif 100% gratuit, professionnels et clients peuvent y proposer et rechercher de telles terrasses autour de chez eux.

Vous désirez contribuer au développement de MA TERRASSE SANS TABAC, contactez-nous !

 [contact@materrassesanstabac.com](mailto:contact@materrassesanstabac.com)

 <https://www.facebook.com/terrassesanstabac>

 <https://www.instagram.com/materrassesanstabac/>

# Les formations à venir

Le développement des compétences des bénévoles est une des priorités de notre fédération. Nous vous rappelons que les frais de déplacement (transports, repas et hébergement) des formateurs sont pris en charge intégralement par la fédération quelque soit le lieu de formation.

**Pour ce qui est des formations centralisées à Paris**, les frais de déplacement des stagiaires sont intégralement pris en charge par la fédération.

Voici le calendrier des formations à venir. Vous souhaitez participer à une ou plusieurs de ces formations prenez contact avec votre département. Les bénévoles des départements voisins sont les bienvenus (sous réserve de place disponible). La liste des participants aux formation à Paris doit être remontée à la fédération par les départements ([communication@entraidaddict.fr](mailto:communication@entraidaddict.fr)).

Dates		Formations	Dépt	Ville
26/03/2022	27/03/2022	<b>02 - Accompagnement et relation d'aide</b>	7	Aubenas
26/03/2022	27/03/2022	<b>04 - Connaissance de base en addictologie</b>	61	La Ferté Macé
26/03/2022	27/03/2022	<b>04 - Connaissance de base en addictologie</b>	HDF	Amiens
26/03/2022	27/03/2022	<b>10 - Réduction des risques et des dommages</b>	49	Chemillé
02/04/2022	03/04/2022	<b>05 - Entourage dépendance et codépendance</b>	67	Bischwiller
02/04/2022	03/04/2022	<b>12 - Tabac</b>	75	Paris
02/04/2022	03/04/2022	<b>04 - Connaissance de base en addictologie</b>	75	Paris
09/04/2022	10/04/2022	<b>04 - Connaissance de base en addictologie</b>	69	Lyon
09/04/2022	10/04/2022	<b>03 - Communication et Animation</b>	27-76	St Etienne de Rouvray
14/05/2022	15/05/2022	<b>02 - Accompagnement et relation d'aide</b>	67	Bischwiller
14/05/2022	15/05/2022	<b>09 - Rdrd milieu festif</b>	75	Paris
14/05/2022	15/05/2022	<b>02 - Accompagnement et relation d'aide</b>	75	Paris
14/05/2022	15/05/2022	<b>03 - Communication et Animation</b>	79	Deux Sèvres
14/05/2022	15/05/2022	<b>02 - Accompagnement et relation d'aide</b>	61	Mortagne au Perche
11/06/2022	12/06/2022	<b>08 - Prévention des conduites addictives en milieu scolaire</b>	74	Gaillard
25/06/2022	26/06/2022	<b>03 - Communication et Animation</b>	HDF	Amiens

# L'Assemblée générale

La prochaine Assemblée Générale Ordinaire Nationale de notre association se tiendra le samedi **28 mai 2022 dès 8h30 au CISP Paris Ravel situé 6 avenue Maurice Ravel 75012 Paris**

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- 08h30 - Accueil petit déjeuner et pointage des délégués départementaux
- 09h00 - Début de l'Assemblée Générale
- 09h00 - Accueil
- 09h04 - 1 minute de silence pour ceux qui nous ont quitté en 2021
- 09h05 - Ouverture de l'Assemblée Générale
- 09h10 - Rapport moral 2021
- 09h15 - Rapport d'activité 2021
- 09h40 - Rapport financier 2021
- 09h45 - Rapport du Commissaire aux Comptes
- 09h50 - Budget prévisionnel 2022
- 10h00 - Projets pour l'année 2022-2023
- 10h10 - Orientations
- 10h20 - Présentation des Relations Extérieures
- 10h30 - Cotisations pour l'année 2022
- 10h35 - Réponses aux questions écrites reçues avant le 28/04/2022
- 11h00 - Election des Administrateur(trice)s Nationaux
- 11h40 - Mandat du CA pour modifications des règlement intérieur et statuts nationaux selon les directives éventuelles de modifications par le conseil d'état et ou le ministère de l'intérieur. *(Notre dossier est toujours en cours d'instruction à ce jour)*
- 11h50 - Définition des régions associatives sur la trame géographique des régions administratives
- 12h00 - Clôture de l'Assemblée Générale

Concernant les délégués, et si certains d'entre eux ne pouvaient participer à cette réunion annuelle, nous vous rappelons que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 8 de nos statuts.

Les délégués pourront ainsi se faire représenter par un adhérent de leur choix.

Un seul pouvoir est autorisé par personne.

Nous vous rappelons également que seuls les délégués à jour de leur cotisation 2022 peuvent voter à l'Assemblée Générale, en vertu de l'article 8 de nos statuts.

L'assemblée générale sera suivie d'un repas convivial au même endroit moyennant une participation de 15€ par personne ; une facture sera adressée au département suite à l'événement.

## **IMPORTANT :**

- Dépendant de la politique sanitaire applicable le jour de l'événement, un pass sanitaire ou vaccinal (ou tout autre dispositif valable au moment de l'événement) pourra vous être demandé à l'entrée du restaurant si nécessaire.
- Pour les élections, le vote se fera via la plateforme dématérialisée BALOTILO, aussi les délégués devront se munir de leur téléphone portable pour pouvoir accéder à la plateforme au moment des votes. Plus d'informations détaillées vous seront communiquées à l'approche de l'événement.
- La liste des délégués qu'ils soient présents ou représentés sera arrêtée au 5 mai 2022, de même que pour les participants non délégués.
- Les candidatures aux postes d'administrateurs sont à remonter par les régions au plus tard le 26 mars à la Fédération

**Au plaisir de vous y rencontrer !**



# Préventica

SANTÉ, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



## Les événements 2022

**NANTES**

17 > 19 MAI

**LYON**

27 > 29 SEPT.

## Des services en ligne

**LES WEBINARS**

+ de 20 sujets chaque mois

**L'ANNUAIRE**

+ de 1500 fournisseurs

**LE MAGAZINE**

Toute l'actualité SST / QVT

**LES PODCASTS**

Partages d'expérience

LA plateforme  
d'informations  
AU SERVICE DE LA  
SANTÉ - SÉCURITÉ AU TRAVAIL



[www.preventica.com](http://www.preventica.com)

# Contacts départements

78  
-



## 01 - AIN

Mme Sylvaine TESTE  
06 70 68 18 33  
[entraidaddict01@gmail.com](mailto:entraidaddict01@gmail.com)

## 02 - AISNE

M. Jean-Marc BARRIERE  
06 50 99 33 46  
[caroline.barriere@cegetel.net](mailto:caroline.barriere@cegetel.net)

## 07 - ARDÈCHE

Mme Maryse DUPLAN  
06 19 78 69 31  
[entraidaddict07@gmail.com](mailto:entraidaddict07@gmail.com)

## 11 - AUDE

M. Jacques PERRAULT  
06 02 15 63 08  
[alcoool.assistance11@gmail.com](mailto:alcoool.assistance11@gmail.com)

## 14 - CALVADOS

Mme Brigitte MULLER  
07 62 54 39 48  
[alcooolassistance.bayeux@laposte.net](mailto:alcooolassistance.bayeux@laposte.net)

## 17 - CHARENTE-MARITIME

M. Gérard NAUD  
06 01 03 18 27  
[naudgerard@neuf.fr](mailto:naudgerard@neuf.fr)

## 18 - CHER

M. Daniel BENOIT  
06 59 89 42 35  
[daniel.benoit@orange.fr](mailto:daniel.benoit@orange.fr)

## 21 - CÔTE-D'OR

M. Serge LALONDRE  
06 40 06 75 32  
[serge.lalondre@sfr.fr](mailto:serge.lalondre@sfr.fr)

## 22 - CÔTES D'ARMOR

M. Jean-Michel GEFFRAY  
06 59 57 18 07 (24h/24h)  
[jean-michel.geffray@orange.fr](mailto:jean-michel.geffray@orange.fr)

## 23 - CREUSE

M. Christophe HILLEWAERE  
06 73 23 26 79  
[alcooolassistance23@orange.fr](mailto:alcooolassistance23@orange.fr)

## 25 - DOUBS

M. Philippe CORNU  
06 79 55 18 17  
[cornu.philippe25@free.fr](mailto:cornu.philippe25@free.fr)

## 26 - DRÔME

M. Philippe BONIN  
06 67 70 31 85  
[dromealcooolassistance@gmail.com](mailto:dromealcooolassistance@gmail.com)

## 27 - EURE

M. Bernard DUEZ  
06 83 04 19 61  
[alcoool-assistance276@bbox.fr](mailto:alcoool-assistance276@bbox.fr)

## 28 - EURE-ET-LOIR

M. Jean-Pierre LE GUEVEL  
06 13 68 16 43  
[alcooolassistance28@yahoo.fr](mailto:alcooolassistance28@yahoo.fr)

## 29 - FINISTÈRE

M. Rémi LE BEC  
06 10 03 53 72  
[alcolas.29@wanadoo.fr](mailto:alcolas.29@wanadoo.fr)

## 35 - ILLE-ET-VILAINE

M. François MOUREAU  
06 78 86 52 08  
[alcoool.assistance.35@sfr.fr](mailto:alcoool.assistance.35@sfr.fr)

## 36 - INDRE

M. Jean-Pierre HUGUET  
06 64 75 20 81  
[jph36130@hotmail.fr](mailto:jph36130@hotmail.fr)

## 37 - INDRE-ET-LOIRE

M. Guy BERTEREAU  
06 18 53 30 24  
[guybertereau@gmail.com](mailto:guybertereau@gmail.com)

## 38 - ISÈRE

M. Robert PRADINAUD  
06 29 88 46 62  
[alcooolassistance38@orange.fr](mailto:alcooolassistance38@orange.fr)

## 40 - LANDES

M. Manuel MORENO  
07 86 50 30 86  
[entraidaddict40@gmail.com](mailto:entraidaddict40@gmail.com)

## 41 - LOIR-ET-CHER

M. Patrick GODILLON  
06 43 54 06 61  
[godillonpatrick9@gmail.com](mailto:godillonpatrick9@gmail.com)

## 42 - LOIRE

M. André SENNEPIN  
06 06 93 62 20  
[sennepinandre@gmail.com](mailto:sennepinandre@gmail.com)

## 44 - LOIRE-ATLANTIQUE

M. Marc TUAL  
06 24 17 70 60  
[entraidaddict44@gmail.com](mailto:entraidaddict44@gmail.com)

## 47 - LOT-ET-GARONNE

M. Jean-Luc MOLINIE  
06 73 08 08 63  
[libertadd@orange.fr](mailto:libertadd@orange.fr)

## 49 - MAINE-ET-LOIRE

M. Auguste CHARRIER  
06 73 60 86 71  
[alcoool.assistance49@orange.fr](mailto:alcoool.assistance49@orange.fr)

## 50 - MANCHE

Mr Jean René LECHATREUX  
07 68 85 33 90  
[jeanrene.lechatreux@hotmail.com](mailto:jeanrene.lechatreux@hotmail.com)

## 51 - MARNE

M. REKSA Bernard  
06 89 57 03 95  
[bernard.reksa@orange.fr](mailto:bernard.reksa@orange.fr)

## 53 - MAYENNE

Mme Martine DESHAYES  
06 23 74 74 29  
[alcooolassistancecroixdor53@wanadoo.fr](mailto:alcooolassistancecroixdor53@wanadoo.fr)

## 56 - MORBIHAN

Mme Danièle LE COURANT  
06 09 60 72 04  
[sylviane.stervinou@wanadoo.fr](mailto:sylviane.stervinou@wanadoo.fr)

## 57 - MOSELLE

M. Paul ANTHONY-GERROLDT  
03 54 29 10 14 - 06 36 79 85 25  
[paulanthonygerroldt@gmail.com](mailto:paulanthonygerroldt@gmail.com)

## 59 - NORD

[contact@alcooolassistance nord.net](mailto:contact@alcooolassistance nord.net)

## 60 - OISE

M. Jean-Manuel BETHOUART  
06 31 06 88 04  
[manu.bethouart@gmail.com](mailto:manu.bethouart@gmail.com)

## 61 - ORNE

M. Michel BRULARD  
06 84 59 43 98  
[michel.brulard5@orange.fr](mailto:michel.brulard5@orange.fr)

## 62 - PAS-DE-CALAIS

M. Eric MONTREZOR  
06 79 66 56 19  
[entraidaddict62@gmail.com](mailto:entraidaddict62@gmail.com)

## 64 - PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

M. Christian LABADIE  
06 43 57 56 36  
[labadie.christian@sfr.fr](mailto:labadie.christian@sfr.fr)

## 65 - HAUTES-PYRÉNÉES

M. Jean-Pierre ALLINNE  
06 76 90 35 10  
[jean-pierre.allinne@univ-pau.fr](mailto:jean-pierre.allinne@univ-pau.fr)

## 67 - BAS-RHIN

M. Jean-Marie LECOT  
06 85 69 02 84  
[jml01@hotmail.com](mailto:jml01@hotmail.com)

## 69 - RHÔNE

Mme Catherine JALLAIN  
06 22 71 93 23  
[entraidaddict69@gmail.com](mailto:entraidaddict69@gmail.com)

## 70 - HAUTE SAÛNE

M. Loïc KARCZEWSKI  
06 88 12 92 67  
[loic.karczewski@orange.fr](mailto:loic.karczewski@orange.fr)

## 71 - SAÛNE-ET-LOIRE

M. Gabriel CHOPIN  
07 85 10 75 07  
[jdac@wanadoo.fr](mailto:jdac@wanadoo.fr)

## 73 - SAVOIE

M. Patrick PERRIN  
06 69 03 22 11  
[entraidaddict74@gmail.com](mailto:entraidaddict74@gmail.com)

## 74 - HAUTE-SAVOIE

M. Patrick PERRIN  
06 69 03 22 11  
[entraidaddict74@gmail.com](mailto:entraidaddict74@gmail.com)

## 75 - PARIS

Mme Catherine BRIDIER DESHAIS  
06 71 39 98 28  
[alcoool.assistance@sfr.fr](mailto:alcoool.assistance@sfr.fr)

## 76 - SEINE-MARITIME

M. Bernard DUEZ  
06 83 04 19 61  
[alcoool-assistance276@bbox.fr](mailto:alcoool-assistance276@bbox.fr)

## 77 - SEINE-ET-MARNE

M. Christian BEDIER  
06 62 35 93 50  
[alcooolassistance77@gmail.com](mailto:alcooolassistance77@gmail.com)

## YVELINES

Mme Jeanne BLAISE  
09 51 08 99 23  
[jeanneblaise78@gmail.com](mailto:jeanneblaise78@gmail.com)

## 79 - DEUX-SÈVRES

M. André BOUHIER  
06.07.60.29.89  
[alcooolassistance79@gmail.com](mailto:alcooolassistance79@gmail.com)

## 80 - SOMME

M. Jean DELECUEILLERIE  
06 66 33 92 04  
[delecueillerie@yahoo.fr](mailto:delecueillerie@yahoo.fr)

## 85 - VENDÉE

M. Gérard EXBRAYAT  
06 87 81 85 85  
[gexbrayat@infonie.fr](mailto:gexbrayat@infonie.fr)

## 86 - VIENNE

Mme Marylène CORMIER  
06 78 50 36 13  
[eta.giraulteddie@wanadoo.fr](mailto:eta.giraulteddie@wanadoo.fr)

## 89 - YONNE

M. François CRUZ  
06 43 95 12 06  
[sylviecruz@hotmail.fr](mailto:sylviecruz@hotmail.fr)

## 90 - TERRITOIRE DE BELFORT

M. Vincent KREMA  
03 81 93 70 32  
[vincent.krema@orange.fr](mailto:vincent.krema@orange.fr)

## 92 - HAUTS DE SEINE

M. Philippe PETYT  
06 18 79 82 47  
[petyt.philippe@wanadoo.fr](mailto:petyt.philippe@wanadoo.fr)

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

M. Jean-Luc JACQUOT  
07 78 81 26 08  
[jjacquot48@laposte.net](mailto:jjacquot48@laposte.net)

## 94 - VAL-DE-MARNE

06 17 93 40 43  
[alcoool.assistance94@gmail.com](mailto:alcoool.assistance94@gmail.com)

## 972 - MARTINIQUE

M. Hyacinthe GUSTAVE  
06 96 37 28 90  
[jeangustave49@gmail.com](mailto:jeangustave49@gmail.com)

**Accompagnement au sevrage tabagique**  
Liste à jour au 09/03/2022 selon les éléments remontés au siège.

## Contacts de la fédération

Auguste CHARRIER  
Président national  
06 73 60 86 71  
[presidence@entraidaddict.fr](mailto:presidence@entraidaddict.fr)

Laurent MURARO  
Coordinateur national  
06 61 30 38 55  
[coordination@entraidaddict.fr](mailto:coordination@entraidaddict.fr)

Monique ANDRAL  
Animatrice et Base Isens  
06 84 25 76 15  
[communication@entraidaddict.fr](mailto:communication@entraidaddict.fr)

Estelle LABOURG  
Comptable  
01 47 70 60 93  
[comptabilite@entraidaddict.fr](mailto:comptabilite@entraidaddict.fr)

Marianne AALAIY  
Assistante polyvalente  
06 37 68 07 85  
[contact@entraidaddict.fr](mailto:contact@entraidaddict.fr)

Gérard EXBRAYAT  
Formation bénévoles  
06 87 81 85 85  
[gexbrayat@infonie.fr](mailto:gexbrayat@infonie.fr)